

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CL280

présenté par
M. Gillet, rapporteur et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	30 000 000
Conditions de vie outre-mer	0	0
Fonds d'équipement et de sécurité à Mayotte (ligne nouvelle)	30 000 000	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le département de Mayotte subit un climat de violence quotidienne.

Selon les chiffres du Service statistique interministériel de sécurité intérieure (SSMSI), sur la période 2021-2023, le nombre de victimes d’homicides pour 100 000 habitants – ou taux d’homicide par habitant – était plus élevé dans les régions ultramarines qu’en France métropolitaine. Il a atteint, notamment, 5,1 homicides à Mayotte pour 100 000 habitants en moyenne contre 1,3 en métropole.

Par ailleurs, en 2023, le nombre de vols sans violence enregistrés dans le département a augmenté de manière significative (+38 %).

La situation n'a fait que s'aggraver depuis 2008.

Le fonds proposé par cet amendement permettrait de renforcer l'aide aux collectivités pour l'installation d'équipements comme les caméras de vidéosurveillance ou l'éclairage public.

Ce fonds n'a pas vocation à traiter à lui seul de la problématique des moyens octroyés en faveur de la sécurité à Mayotte, qui restent insuffisants au regard de la situation catastrophique de ce territoire. Mais il doit apporter un financement d'appoint.

Ainsi, cet amendement vise à alerter sur la situation très particulière de Mayotte en matière de sécurité, en créant un nouveau programme « Fonds d'équipement et de sécurité à Mayotte » doté de 30 000 000 d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Par obligation de compensation, le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 30 000 000 d'euros pour l'action n° 01 : « Soutien aux entreprises » du programme n° 138 : « Emploi des outre-mer ».

Les auteurs de l'amendement invitent cependant le Gouvernement à lever le gage au titre de la préservation des crédits Outre-mer en cohérence avec le contre budget présenté par le groupe Rassemblement national.